MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201552-20251210-DE2025_73-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2025/73

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Stéphane FOUCAULT, 1er Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché.

Présents : Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE - Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Henri FLAGEUL pouvoir à Robert MOISAN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Hervé LE DOUCEN

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

PROGRAMME DE VOIRIE 2026

Robert MOISAN explique que la commission Voirie, réunie le 4 décembre 2025, a proposé d'inscrire dans ce programme, en tranche ferme, les voies ci-dessous :

- La villeneuve (impasse) pour un linéaire de 65 m
- Les épinais (impasse) pour un linéaire de 55 m
- La fontaine aux anges (impasse) pour un linéaire de 185 m.

Robert MOISAN propose que ces travaux soient réalisés dans le cadre du groupement de commande de travaux de voirie, organisé par Loudéac Communauté.

L'estimatif proposé par le service technique de Loudéac Communauté se chiffre à 18 637.20 € pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** les travaux proposés par la commission voirie ;
- ✓ **Valide** l'adhésion au groupement de commandes des travaux de voirie organisé par Loudéac Communauté, pour l'année 2026.

Secrétaire de séance
Hervé LE DOUCEN

Pour extrait conforme,
Le 1er Adjoint,
Stéphane FOUCAULT

MAIRIE DE LA MOTTE 22600